



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N° 2022-09-135-DR/CP

Nomenclature : 1.1.9

OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE VENTILATION ET DE CLIMATISATION

Votants : 33
Abstention : /
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : /

Fait à Tarnos,
 le 30 septembre 2022
 Pour extrait certifié
 conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de La publication sur
 le site Internet de la Mairie le :*

03/10/2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt-neuf septembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA, M. SAUBIETTE, Mme BAULON, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. FLEURENTDIDIER procuration à Mme BAULON
 M. HERVELIN procuration à Mme DUFAU

SECRETARE DE SEANCE : M. PERRET

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	2
Nombre de votants	33

Afin de mutualiser les besoins, Monsieur le Maire propose de regrouper les marchés relatifs à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation pour la Ville, le Syndicat Intercommunal du Parc des Sports Boucau Tarnos, le Centre Communal d'Action Sociale de Tarnos.

Le marché comportera les prestations suivantes pour la Ville de Tarnos :

- P1: Fourniture d'énergie ou de combustible
- P2: maintenance, conduite et petit entretien
- P3 : Garantie Totale (GT) en option et Gros Entretien Renouvellement (GER)

Pour le Syndicat du Parc des Sports Boucau – Tarnos et le CCAS uniquement P2 maintenance, conduite et petit entretien



LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu le Code de la Commande publique et notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7 relatifs aux groupements de commandes,

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la consultation relative à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation entre la Ville de Tarnos, le Syndicat Intercommunal du Parc des Sports et le Centre Communal d'Action Sociale.

DÉLIBÈRE

DÉCIDE de procéder à la constitution d'un groupement de commandes pour les prestations P1 : Fourniture d'énergie ou de combustible / P2 : maintenance, conduite et petit entretien/ P3 : Garantie Totale (GT) en option et Gros Entretien Renouvellement (GER) pour la Ville de Tarnos et uniquement P2 : maintenance, conduite et petit entretien pour la Syndicat du Parc des Sports Boucau – Tarnos et le CCAS.

DIT que ce groupement permettra d'organiser les consultations, d'attribuer, signer et notifier les marchés et de procéder aux éventuelles modifications de marchés s'y rattachant,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la constitution du groupement de commandes,

PRÉCISE que le Maire de TARNOS sera le coordonnateur du groupement, et que la consultation sera lancée prochainement,

PRÉCISE que les dépenses résultant du marché portant sur l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et de climatisation seront inscrites aux Budgets de la Commune, du Syndicat Intercommunal du Parc des Sports, du Centre Communal d'Action Sociale de Tarnos.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr